



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2013**

Le 21 janvier 2013, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, CALLAOU Jean-Raymond, DESSENDIER Lionel, MELIN Pascal, BELIN Philippe, BELIN Etienne, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, LOUSTE-SOL Véronique, PARRY Evelyne, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain.

Etait absent ayant remis pouvoir: POPIELAS Eric

Etait absente : BIOU Linda

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1/ Suite à la demande présentée par Monsieur Marcel GERVAIS, la commune se verra rétrocéder la concession funéraire n° 194 pour un montant de 152.45€.

2/ La nouvelle voie qui va de la D 2009 à la rue des Tilleuls sera baptisée « rue Fernand Raynaud ». Une inauguration pourrait avoir lieu fin septembre conjointement à une exposition sur l'artiste disparu il y a 40 ans.

3/ Un avenant va être signé avec l'entreprise EUROVIA concernant les travaux « voie d'accès à la nouvelle mairie ». Le marché initial était de 24 606.50€ auquel se rajoute un avenant de 5 365.00€ pour un montant total de 29 971.50€.

4/ Eclairage public « place de l'église » réalisé par le SIEG. Le montant global des travaux est estimé à 7 700.00€ HT dont une participation de 3 850.56 € pour la commune.

5/ Ratification de nouvelles adhésions à l'EPF Smaf : ont adhéré la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles ainsi que le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

6/ Signature par la commune d'une convention-cadre afin de bénéficier des services de la SAFER et signature d'une fiche opérationnelle « veille foncière –VIGIFONCIER et connaissance du marché foncier ». Ce partenariat n'entraîne aucune dépense pour la commune.

7/ La commune va faire réparer et sécuriser l'aire de jeux et notamment le bateau. A été retenu le devis de Replay Services pour un montant de 2 496.00€ HT.

8/ Comme chaque année, le Vélo Club Riomois nous propose d'inscrire une épreuve cycliste aux manifestations de la commune (le 24 mars 2013). Le montant de la participation reste à déterminer.

9/ Le grand appartement au-dessus de la mairie n'est pas loué depuis fin novembre. Il faudra peut-être envisager de baisser le montant du loyer ou de faire appel à une agence immobilière pour la location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Vu pour être affiché le 24 janvier 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.